Pendant les 10 premiers jours de Dhoul-Hijjah.

Il est recommandé de faire des efforts dans les actes d'adoration comme :

la prière	le rappel d'Allah	les contacts avec la famille	les aumônes
	اللهُ أكْبَر سُبْحانَ الله لا إلَهَ إلاّ الله		

selon ses possibilités.

Prononcer les formules de rappel :

Dire **Allâhu Akbar** (Takbîr), **Lâ Ilâha Illallâh** (Tahlîl), **Al-Hamdu Lilâh** (Tahmîd), car selon le hadith d'Ibn 'Umar رضي الله عنه le Prophète ﷺ a dit :

> Il n'y a pas de jours plus importants auprès d'Allah – exalté soit-Il – et au cours desquels les œuvres sont plus aimées de Lui, que durant ces 10 jours. Donc, dans cette période, répétez les formules {Allâhu Akbar}, {Lâ Ilâha Illa'llâh}, {Al-Hamdu Lilâh }. Rapporté par At-Tabarânî dans son Mu'jam ul-Kabîr.

Le jeûne :

Certaines femmes du Prophète ﷺ rapportent :

> {Le Prophète ﷺ jeûnait les 9 premiers jours de Dhul-Hijja, le jour d'Achoura, et trois jours par mois.} Rapporté par l'imam Ahmad, Abû Dâwûd et An-Nassâ'î

Le jeûne du jour d'Arafat (9ème jour de Dhul-Hijja) :

Jeûner ce jour est une Sunna confirmée pour celui qui n'effectue pas le pèlerinage, selon le hadith du Prophète ﷺ :

> {J'espère la récompense d'Allah que ce jeûne efface tes péchés de l'année écoulée et ceux de l'année à venir.} Rapporté par Muslim.

Le Hajj et la Umra :

Abû Hurayra رضي الله عنه rapporte du Prophète ﷺ qu'il a dit :

> {Accomplir la Umra efface les péchés entre cette Umra et la dernière, et un Hajj accepté (d'Allah) n'a d'autre récompense que le paradis.} Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim